



COMMUNE DE PREVONDAVAUX

## AVIS OFFICIEL DU 24 MARS 2020

A TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE PREVONDAVAUX

### COVID-19

---

Suite à l'évolution de la pandémie du Coronavirus et dans un souci d'appliquer de manière stricte les dernières recommandations de la Confédération et du Canton, les mesures suivantes **entrent en vigueur dès le 24 mars 2020**:

#### **Administration communale**

L'administration communale est fermée dès ce jour. Toutefois, une permanence téléphonique (021 906 86 60) est assurée.

Vous avez également la possibilité de joindre l'administration communale par courriel: [commune@prevondavaux.ch](mailto:commune@prevondavaux.ch)

En cas d'urgence, Cédric Losey, Syndic, est joignable au 079 609 25 57

#### **Personnes de + de 65 ans et à risques**

Les personnes de + de 65 ans et à risques qui n'ont pas d'entourage familial dans la commune ou à proximité peuvent prendre contact avec l'administration communale.

#### **Solidarité**

Toute personne intéressée (qui ne fait pas partie de la population à risque) à apporter son soutien aux personnes âgées ou pour les gardes d'enfants sur un site scolaire est priée de s'annoncer auprès de l'administration communale.

## **Dossiers de construction, mises à l'enquêtes publiques**

Le dépôt de toute nouvelle procédure de permis de construire est suspendu jusqu'à nouvel avis. Les procédures déjà entamées peuvent être poursuivies en assurant, dans la mesure du possible, les délais.

Le Conseil communal est conscient des bouleversements occasionnés par cette pandémie. Il suit de près l'évolution de la situation et adaptera continuellement ses décisions aux besoins.

Pour finir, il appelle solennellement les habitants de la commune de Prévondavaux à faire preuve de responsabilité et de respecter les directives fédérales et cantonales afin d'endiguer la propagation du virus.

Prenez bien soin de vous et de vos familles.

Le Conseil communal